

COMMUNAUTE DE COMMUNES « PIEGE – LAURAGAIS – MALEPERE »

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 05 avril 2024

OBJET : Demande de subvention au conseil départemental et à l'agence de l'eau RMC en matière d'eau et d'assainissement, modification des plans de financement

L'An deux mille vingt quatre

Le cinq avril,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A, la salle des Halles à Bram

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : 22 mars 2024

Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

Présents : Francis ANDRIEU, Bernard BREIL, Thierry CADENAT, Régis CALMON, André CATHALA, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Muriel DENUC GUICHET, Jean-Marc ESTREM, Jean Henry FARNE, Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Florian GRIMMONPRE, Jean-François IMBERT, Bernard JUILLA, Denis JUN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Hélène MARTY, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Gilles PORTES, Michel PUJOL, Pascale RASTOUIL, Roselyne RIOS, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Florence SCIAU, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Brice ASENSIO, Bruno BERTRAND, Jean BONNAFIL, Régis BRUTY, Pierre CAZAL, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Jean-Christophe MARIO, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Françoise RODE.

Ayant donné pouvoir : Marie-Hélène BOYER à Bernard BREIL, Magali FRECHENGUES à Alain ROUQUET, Maryse LALA LAFFONT à Serge SERRANO.

Par délibérations du 19 octobre 2022 et 27 septembre 2021, le conseil communautaire a approuvé les opérations d'investissement d'assainissement pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement ce Cenne Monestiés tranches 1 & 2, pour les travaux de renouvellement du réseau d'assainissement Rue des Fleurs et Rue Notre Dame à Bram.

Considérant le plafonnement des montants éligibles sur les travaux de réseau assainissement par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (350€ par ml).

Considérant que :

- La canalisation d'eau potable Rue Notre Dame à Bram se situe à faible profondeur et à proximité immédiate du réseau d'assainissement,
- Cette canalisation d'eau potable est en mauvais état et est classé en travaux de renouvellement prioritaire dans le schéma directeur d'alimentation en eau potable de Bram,
- Les travaux de renouvellement du réseau d'assainissement, de renouvellement du réseau pluvial (mairie) et la réfection de voirie (mairie) Rue Notre Dame à Bram va engendrer des sollicitations mécaniques et des casses de cette canalisation d'eau potable,

Le Président propose au conseil communautaire de prévoir le renouvellement de la canalisation d'eau potable Rue Notre Dame à Bram.

Le Plan de financement de ces 5 opérations est :

Eau potable :

Opération	Montant (y compris AMO-MOe)	DETR	Subventions Agences de l'eau (70%)	Subventions Département	Montant autofinancement (30%)
Bram – Rue Notre Dame	88 117.00 €HT	0	61 681.90 €	0	26 435.10 €HT

Assainissement :

Opération	Montant (y compris AMO-MOe)	DETR	Subventions Agences de l'eau	Subventions Département	Montant autofinancement
Cenne Monestiés – Mise en séparatif tranche 1	229 036.00 €HT	0	114 518.00 € (50%)	68 710.80 € (30%)	45 807.20 €HT (20%)
Cenne Monestiés – Mise en séparatif tranche 2	254 200.00 €HT	0	127 100.00 € (50%)	76 260.00 € (30%)	50 840.00 €HT (20%)
Bram – Rue Notre Dame	201 952.63 €HT	0	81 830.00 € (40%)	60 585.79 € (30%)	59 536.84 €HT (29%)
Bram – Rue des Fleurs	461 011.20 €HT	0	167 641.25 € (36%)	138 303.36 € (30%)	154 066.59 €HT (33%)
TOTAL	1 146 199.83 €HT	0 €	491 089.25 €	343 859.95 €	310 250.63 €HT

Au vu des éléments présentés,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité, après en avoir délibéré,

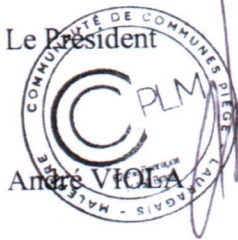
APPROUVE les plans de financement de 5 opérations précitées,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter des subventions aux taux ci-dessus mentionnés auprès du Département de l'Aude et de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

AUTORISE Monsieur le Président à lancer les procédures et à signer toutes les pièces administratives, marchés et documents liés à ces projets ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président



André VIOLA

Le secrétaire de séance

Christian OURLIAC

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 08/04/24 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 10/04/24

Le Président



André VIOLA